

3 Administration générale

3.1 Informations générales

3.1.3 Conseil général - Soirée d'information du 2 avril 2025 à 19h00

3.3 FMdF SA

3.3.1 Nomination représentants pour AG extraordinaire de Force Motrice de Fully FMdF SA

Décision

Le Conseil communal désigne, afin de représenter l'actionnariat, Madame Géraldine Granges Guenot pour la Commune de Fully et Monsieur Christian Carron pour la Bourgeoisie afin de permettre les décisions lors de l'Assemblée générale de FMdF SA.

3.4 Finances

3.4.1 Magic Pass 2025

Décision

Le Conseil communal décide de reconduire l'action Magic Pass pour la période 2025/2026.

3.4.2 Comptes 2024 - présentation des données principales

Décision

Le Conseil communal valide l'attribution de l'excédent à la réserve budgétaire pour couvrir le financement de travaux urgents.

4 Bâtiments / Bourgeoisie / Culture & Sport

4.1 Bâtiments communaux

4.1.2 Ecole du Village - Adjudications complémentaires

Décision

Le Conseil communal décide d'adjuger des travaux complémentaires suivants :

- modification des vestiaires (hauteur des crochets) à l'entreprise MAKK AG
- caissonnage des conduites dans locaux nord-Ouest et reprise des peintures après déplacement des crochets des vestiaires à l'entreprise Gypsa SA
- carrelage local dépôt au sous-sol à l'entreprise Gaëtan Rossier

4.3 Bourgeoisie

4.3.1 Comptes 2024 - Rapport de l'organe de révision

Décision

Le Conseil communal prend connaissance du rapport de l'organe de révision des comptes 2024 de la Bourgeoisie.

5 Sécurité - Economie - Tourisme

5.1 Tourisme

5.1.1 Navette Fully - L'Erié

Décision

Le Conseil communal décide de maintenir la navette Fully-L'Erié.

7 Urbanisme (Constructions - PAZ - Mobilité douce)

7.1 Constructions

7.1.2 Autorisations communales avec mise à l'enquête publique

7.1.2.12024-228 / eC 2024-12751 F & S Immobilier Sàrl Moulin Julien

Description

Changement d'affectation d'une cave en couvert avec agrandissement et modification de façade, modification des plans autorisés

La Forêt

Folio n° 23, parcelle n° 6639

Zones hameau et coteau

7.1.2.22024-136 / eC 2024-12055 Vouilloz Conciergerie SA Vouilloz Nicolas

Description

Création d'un nouveau logement avec changement d'affectation, mise en conformité Mazembroz

Folio n° 5, parcelle n° 1259

Zone village

7.1.3 Autorisations communales avec préavis du SeCC

7.1.3.12025-13 / eC 2024-14440 Bovat Sonia et François

Description

Installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure en remplacement d'une PAC géothermique
Yvaux
Folio n° 18, parcelle n° 5921
Zone moyenne densité

7.1.3.22025-11 / eC 2024-14261 Primatectum SA

Description

Installation d'un panneau de chantier
L'Insarce
Folio n° 14, parcelle n° 5578
Zone collectifs

7.1.5 Permis d'habiter

7.1.5.12023-285 Crettusier SA Joachim Staub

Description

Transformation d'un dépôt en bureaux, Minergie
Yvaux
Folio n° 15, parcelle n° 5662
Zone moyenne densité

8 Energie

8.1 Eaux potables

8.1.1 Adjudication fourniture & automation réservoir principal (RIBI)

Décision

Le Conseil communal décide d'adjuger le mandat à l'entreprise Rittmeyer pour l'automation du nouveau réservoir et pour la réalisation des mises à jour des automates obsolètes du service.

8.2 Eaux usées

8.2.1 STEP Martigny structure

Décision

Le Conseil communal décide, pour la gouvernance de la société, une société de droit public sous réserve de la garantie des subventions et des informations sur les taux d'amortissement.

9 Cohésion sociale santé scolarité et formation

9.3 Scolarité et formation

9.3.1 Modification au sein de la commission scolaire du CO

Décision

Le Conseil communal décide de nommer Mme Laetiia Dubuis à la commission scolaire du CO, en remplacement de M. Christophe Thurre.

9.3.2 Participation financière - camp de sport de neige - école de commerce et de culture générale de Martigny

Décision

Le Conseil communal décide de suivre la proposition de la commission sociale du 25.03.2025 et de ne plus verser cette subvention à bien plaisir.

9.3.3 Engagement du personnel enseignant

Décision

Le Conseil communal confirme les engagements de Mesdames Anne Favre, Fabienne Roduit et Céline Moret.